

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 11 juin 2012 à 19 :30 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de
Madame Céline Geoffroy Mairesse

Est également présente:
La directrice générale, secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

L'absence de monsieur Pierre Guilbault est constatée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 7 mai 2012 à 19h30, de la séance ordinaire du 14 mai 2012 à 19h30, de la séance extraordinaire du 17 mai à 19h00
4. Approbation des comptes payables et payés
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
9. Avis de motion
10. Adoption des règlements
 1. Adoption du règlement numéro 05-15-012 (Modifier la zone R-03-1 au détriment de la zone R-03)
 2. Adoption du second projet de règlement numéro 05-16-2012 (Bande de protection riveraine à 10 mètres)
11. Affaires nouvelles
 1. Appui à la municipalité de Saint-Côme dans sa démarche de reconnaissance de son titre de *capitale québécoise de la chanson traditionnelle* par l'assemblée nationale
 2. Voirie 2012 –II
 3. Lumières de rue (4)
 4. Cours de secourisme
 5. Acquisition du terrain de monsieur Mario Joly
 6. Congrès FQM
 7. Entretien des bords de chemin
 8. Fauchage de la route 131 de la rue Claude jusqu'à la Chaloupe (2 côtés) Reporté

- 9. Maison des jeunes
- 10. Corriger la résolution 2010-02-044 temps fait en dehors des heures régulières accumulées à reprendre
- 11. Un 2^e animateur au camp de jour.
- 12. Casse-croûte au chalet des loisirs
- 13. Stabilisation et empierrement (25m x 2m) incluant une crevasse de ponceau
- 12. Varia
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2012-06-110

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 7 mai 2012 à 19h30, de la séance ordinaire du 14 mai 2012 à 19h30, de la séance extraordinaire du 17 mai à 19h00

2012-06-111

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 7 mai 2012 à 19h30, de la séance ordinaire du 14 mai 2012 à 19h30, de la séance extraordinaire du 17 mai à 19h00

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Approbation des comptes payables et payés

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2012-06-112

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 100 777,32 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

Révision budgétaire OMH 2012

2012-06-113

Il est proposé par Réjean Belleville ,

Et résolu :

D'approuver les révisions budgétaires de la Société d'Habitation du Québec pour l'Office Municipal d'Habitation de Notre-Dame-de-Lourdes pour l'exercice financier 2012 concernant le rapport du 26 avril 2012 au montant de 49 992\$ déclarant un déficit de 7 110\$ dont 10% soit 711\$ est payable par la municipalité moins 351\$ déficit déjà approuvé et accepté par la résolution du 2012-04-53

Le conseil autorise la dépense du déficit $711-351=360$ \$ solde du 10% de déficit payable par la municipalité à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Souper théâtre des bénévoles

2012-06-114

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

D'accorder l'aide financière de 500\$ au comité bibliothèque de Notre-Dame-de-Lourdes pour son activité souper théâtre pour les bénévoles.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Il est 19h35 La présence de monsieur Pierre Guilbault est constatée.

6. Rapport des comités

Madame Marthe Blanchette

Maison des jeunes

Le personnel a changé suite à des évaluations. On a affiché des postes, il y a eu des réponses. Le gouvernement nous a autorisé une personne pour la saison estivale. On espère des sous pour l'avenir.

La municipalité nous subventionne. Il y a de 20 à 25 jeunes, la Maison des jeunes c'est un besoin, des heures de jour sont envisagées.

Camp de jour

Il y a eu une nouvelle publicité et nous avons obtenu une augmentation de la clientèle.

Fête nationale

Ne pas oublier le 24 juin au terrain des loisirs, il y aura un casse-croûte.

Baseball

Il y aura une quinzaine de joutes de balle au courant de l'été.

Monsieur Michel Picard**Lourdes en fleurs**

Lourdes en fleurs fonctionne très bien.

La composition est prête, la brochure sera chez l'imprimeur en fin de semaine, ce sera dans la poste jeudi prochain.

Bulletin municipal

J'ai fait un article qui paraîtra à la fin du mois.

Je vais faire un communiqué de presse.

Merci à tout le monde du comité, c'est un succès, on espère que les gens vont s'inscrire.

Les juges vont visiter ceux qui seront inscrits. Il y aura de beaux prix en argent et des conseils aux participants.

Les juges sont des spécialistes en horticulture.

Monsieur Pierre Venne

Comité de sécurité publique

Il y a une boîte à suggestions, on demande la participation des citoyens s'il y a un évènement à rapporter.

7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire**9. Avis de motion****10. Adoption des règlements****10.1 Adoption du règlement numéro 05-15-012 (Modifier la zone R-03-1 au détriment de la zone R-03)**

2012-06-115

Il est proposé par Michel Picard,

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 05-15-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Modifier la zone R-03-1 au détriment de la zone R-03

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.2 Adoption du second projet de règlement numéro 05-16-2012 (Bande de protection riveraine à 10 mètres)

2012-06-116

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 05-16-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Remplacer le chapitre 11 concernant la protection des bandes riveraines

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11. Affaires nouvelles

11.1 Appui à la municipalité de Saint-Côme dans sa démarche de reconnaissance de son titre de *capitale québécoise de la chanson traditionnelle* par l'assemblée nationale

ATTENDU QUE le Festival Lanaudière Mémoires et Racines a décerné à la municipalité de Saint-Côme le titre de *Capitale québécoise de la chanson traditionnelle* en 2008 ;

ATTENDU QUE cette reconnaissance a fait son chemin et que depuis ce temps, la municipalité de Saint-Côme est reconnue comme telle dans la région de Lanaudière ;

ATTENDU la demande d'appui de la Municipalité de Saint-Côme datée du 15 mai 2012 dans sa démarche de reconnaissance à titre de *Capitale québécoise de la chanson traditionnelle* par l'Assemblée nationale;

ATTENDU QU' il n'y a jusqu'à maintenant aucune contestation de la part des autres municipalités de la région ni des associations régionales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Côme entend faire de la chanson traditionnelle et, de façon plus large, du patrimoine vivant, son axe de développement culturel et touristique pour les prochaines années ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Côme a mis sur pied, en 2008, le Centre du Patrimoine vivant de Lanaudière dans le but de développer une expertise sur le plan du patrimoine vivant - expertise qui est mise au service de toute la région de Lanaudière ;

ATTENDU QUE cette reconnaissance aura des répercussions positives pour la région de Lanaudière, et ce à différents niveaux;

EN CONSÉQUENCE,

2012-06-117

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2- Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes appuie la municipalité de Saint-Côme dans sa démarche de reconnaissance de son titre de *Capitale québécoise de la chanson traditionnelle* par l'Assemblée Nationale.
- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la MRC de Joliette pour appui.
- 4- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la Municipalité de Saint-Côme.

11.2. Voirie 2012–II (2)

Soumissionnaires	Conforme	S. Pondération	Montant Taxes inc.
Excavation N. Majeau Inc.	√	100 points	173 373,55\$
Sintra Inc. LL	√	80 points	194 208,13\$
Asphalte Générale	√	89 points	193 090,16\$
Maskimo Construction Inc..	√	45 points	233 756,82\$

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'avis aux soumissionnaires, sera assimilée à la soumission la plus basse, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation énoncé à l'annexe «A» ;

2012-06-118

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

D'accorder le mandat à Excavation Normand Majeau Inc. ayant obtenu le plus haut pointage du système de pondération et d'évaluation soit 100 points pour un montant totalisant 173 373,55 \$ taxes incluses pour les travaux de voirie dans divers chemins de la municipalité.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.3 Lumières de rue (4)

2012-06-119

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de ± 1100\$ / par lumière pour l'installation d'une lumière de rue aux endroits suivants : rue Bonin, rue Breault, chemin Cloutier et Vallée des pins.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.4 Cours de secourisme

2012-06-120

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

D'autoriser madame Karine Sansoucy, technicienne en loisir à assister au cours de secourisme le 18 juillet 2012.

Le conseil autorise le paiement de kilométrage selon la politique établie.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.5 Acquisition du terrain de monsieur Mario Joly

2012-06-121

Il est proposé par Réjean Belleville,

Et résolu :

D'acquérir le terrain de monsieur Mario Joly matricule 1006-43-5339 sur le lot P.345 d'une superficie de 22 998 pi.c . au montant de 45 000\$

Le conseil mandate le notaire Mario Masse afin de rédiger le contrat à cet effet. Madame la mairesse et madame Micheline Miron, directrice générale sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité les documents à cet effet.

Le conseil autorise l'appropriation du surplus au montant total des dépenses.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.6 Congrès FQM

2012-06-122

Il est proposé par Michel Picard,

Et résolu :

D'autoriser madame Céline Geoffroy, mairesse et monsieur Pierre Guilbault à assister au congrès de la FQM les 27, 28, 29 septembre 2012.

Le conseil autorise la dépense d'inscription au montant de 600\$ + les taxes/ par inscription, les dépenses pour les chambres et de repas sur présentation de pièces justificatives.

Le conseil autorise le paiement de kilométrage sur présentation de pièces justificatives selon la politique adoptée à cet effet.

Le conseil autorise le paiement des dépenses à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.7 Entretien des bords de chemins

2012-06-123

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

De mandater Dauphin Multi-services et d'autoriser la dépense de 2 500\$ + les taxes / par coupe pour l'entretien des bordures de chemins comme suit :

- deux coupes dans la saison
- au 2^{ème} coup de fauchage, une coupe de branches d'arbres

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.8 Fauchage de la route 131 de la rue Claude jusqu'à la Chaloupe (2 côtés) Reporté

11.9 Maison des jeunes

CONSIDÉRANT la résolution 2011-12-216 autorisant 1200\$ par mois pour les 6 premiers mois de l'année;

2012-06-124

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 1000\$ par mois jusqu'à la fin de l'exercice 2012 à l'organisme Maison des jeunes de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes pour aider au fonctionnement de ses activités.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.10. Corriger la résolution 2010-02-044 temps fait en dehors des heures régulières accumulées à reprendre

2012-06-125

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

De corriger la résolution 2012-02-44 afin de préciser que les heures qui pourront être accumulées et reprises concernent seulement l'officier municipal Jonathan Rondeau.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.11. Un 2^e animateur au camp de jour.

2012-06-126

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'engager un 2^e animateur pour le camp de jour pour la saison estivale 2012 à raison de 30 heures par semaine au taux horaire du salaire minimum.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.12. Casse-croûte au chalet des loisirs

2012-06-127

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

D'autoriser madame Linda Bérubé à utiliser le casse-croûte du chalet des loisirs pour la saison estivales 2012.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.13 Stabilisation et empierrement (25m x 2m) incluant une crevasse de ponceau

2012-06-128

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 3 900\$ + les taxes pour la stabilisation et de l'empierrement (25m x 2m) incluant une crevasse de ponceau près du 5200 rang Ste-Rose

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2012-06-129

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 heures 00

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Mairesse

Secrétaire-trésorière

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».